

## Motion du CELLAM, AG du 13 février 2020

Nous, membres (doctorants et docteurs, ATER, PRAG/PRCE, PAST, enseignants et enseignants-chercheurs vacataires, contractuels et titulaires, personnels BIATSS, membres émérites et associés) de l'unité d'accueil du CELLAM, Centre d'Étude des Langues et Littératures Anciennes et Modernes de l'Université Rennes 2, réunis en assemblée générale le 13 février 2020, manifestons notre solidarité avec le mouvement social contre la destruction du système actuel des retraites et exprimons notre vive opposition au projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) envisagée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Tout comme la réforme du CAPES, elle va dans le sens d'une dévalorisation et d'une précarisation accrues des métiers de l'enseignement et de la recherche. Nous soutenons le mouvement de grève engagé par de nombreux laboratoires, institutions universitaires et de recherche et revues scientifiques et nous nous y associons.

Les rapports des trois groupes de travail, rendus à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le 23 septembre 2019, font état d'une situation alarmante dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, et nous ne pouvons que partager ce constat :

- Dégradation dans le secteur public français depuis 30 ans
- Décrochage du taux d'encadrement des étudiants par des personnels titulaires (enseignants-chercheurs et personnels administratifs) et érosion des effectifs de chercheurs
- Manque d'attractivité des salaires
- Recours massif à des contractuels pour pallier l'insuffisance des titulaires, précarisation généralisée des jeunes chercheurs

Nous avons lu attentivement les propositions contenues dans les trois rapports remis à Madame la Ministre et elles suscitent notre colère et notre indignation. Bien loin de répondre à l'urgence constatée, elles semblent conduire inévitablement à aggraver encore la situation. Dès lors, nous portons plusieurs revendications :

- Nous revendiquons une **augmentation des moyens sans contrepartie** pour rattraper le retard constaté par les rapporteurs au sein de la recherche française. Nous exigeons notamment une **augmentation des recrutements de titulaires** et nous nous opposons fermement à la fin du fonctionnariat par la généralisation de la contractualisation, déjà à l'œuvre à l'Université.
- **Nous signalons les conditions alarmantes de travail des salariés précaires de l'Université**, dont les salaires sont indigents et contreviennent au droit à l'avancement des fonctionnaires. Les vacataires de l'enseignement, dont le travail correspond à 13 000 temps plein de postes de Maîtres de conférences, sont régulièrement confrontés à la pauvreté. L'invisibilisation et la déconsidération de leur travail, la difficulté croissante à obtenir un poste de titulaire, entraînent chez ces salariés précaires des souffrances psychiques graves, exprimées dans des tribunes vibrantes ces derniers mois, ainsi que des réorientations navrantes au vu du niveau de qualification atteint. Or la LPPR vise à multiplier ces emplois précaires et à entériner le non-remplacement endémique des enseignants-chercheurs titulaires, qui nuit de façon manifeste à la qualité et à la mise en œuvre concrète des travaux de recherche.

- **De la même manière, nous attirons fortement l'attention sur la surcharge de travail à laquelle doivent faire face les personnels titulaires**, corollaire de la précarité et du manque criant de recrutements pérennes. Nous nous inquiétons vivement de la **situation d'épuisement des personnels**, due notamment à la multiplication des tâches administratives peu ou pas prises en compte qui empiètent sur nos missions de recherche et d'enseignement.
- **Nous nous alarmons face à la démoralisation et au découragement généralisé de nos étudiants** liés au manque de perspectives d'avenir (réforme du CAPES notamment). Nos étudiants subissent de plein fouet de graves pressions économiques (l'Université Rennes 2 compte près de 40% d'étudiants boursiers, et une grande majorité d'étudiants travaille pour financer ses études) : nous nous inquiétons de la précarisation croissante de leur situation, à laquelle nous ne pouvons répondre que trop partiellement à cause du décrochage du taux d'encadrement précédemment signalé.
- Nous signalons que **la logique d'évaluation permanente**, déjà en œuvre à l'université, occupe un temps important du collectif. Entrer davantage dans une logique de « gestion managériale des emplois et des compétences » (dont on peine à saisir la nécessité et même le sens pour les missions qui sont les nôtres à l'université) ne pourra être que délétère. Nous attirons l'attention sur le **climat psycho-social extrêmement dégradé de l'université**, touchant les étudiants comme le personnel.
- Nous manifestons notre **inquiétude face à la recherche à deux voire trois vitesses** que promettent les différents contrats (de projet, jeunes chercheurs et d'excellence) : sous couvert de « flexibilité », c'est l'ensemble du système déjà fragilisé par les différentes lois précédentes qui est menacé.
- Nous demandons à **sortir de la logique dite "de l'excellence"**, qui n'a qu'un lointain rapport avec l'évaluation paritaire de la qualité de la recherche et des missions accomplies par chacun des membres de la communauté universitaire, qui conduit à une mise en concurrence de tous avec tous, à une pression constante au résultat, à une inégalité de traitement selon les secteurs disciplinaires et qui **nuît à la liberté de la recherche**, nécessaire à son autonomie et à l'émergence de savoirs nouveaux.
- Nous nous prononçons **contre la généralisation de la recherche par projet et les moyens financiers qu'elle suppose**, qui masque mal le désengagement continu de l'État à tous les niveaux, qui contribue à la charge de travail inutile des chercheurs et enseignants-chercheurs (pour rappel, taux d'échec ANR : 91 à 92%), et canalise la recherche dans des secteurs préétablis et court-termistes. Nous exigeons également une **meilleure prise en compte des spécificités de la recherche en LLSHS**, qui n'est pas représentée parmi les rapporteurs choisis.
- Nous exigeons le **maintien du statut de Maître de conférences ainsi que le maintien de la procédure de qualification** et nous réaffirmons l'importance du rôle du CNU, seul organe national qui garantisse une évaluation par les pairs spécialistes de la discipline, non soumise à des dynamiques locales (qualifications, HDR et promotions). Nous nous associons à la motion votée le 7 janvier par la CP-CNU.
- **Nous nous opposons fermement à la fin dudit « verrou » des 192hTD** et à la modulation des services sans accord de l'intéressé. La répartition des heures selon les besoins collectifs, et sans tenir compte des charges individuelles, ne peut conduire qu'à une dégradation des contenus des enseignements et de la recherche et, à terme, à la suppression du statut même d'enseignant-chercheur.

- Nous **refusons la « revalorisation » aléatoire des rémunérations sur la base de primes d'excellence individuelles et collectives ne pouvant que créer et renforcer des inégalités**. Nous manifestons également notre opposition au projet de réforme des retraites en cours, qui conduirait à une baisse drastique de nos pensions de retraite, très inégalement et insuffisamment compensée par ces primes individualisées ou soumises à condition. Nous **exigeons le dégel du point d'indice** pour toute la fonction publique et des revalorisations salariales généralisées.

### **Motion adoptée à l'unanimité des votants (49 votants)**

#### Nous décidons collectivement de :

- Ne pas faire remonter les rapports d'auto-évaluation pour l'HCERES, attendus pour septembre 2020, si nos revendications ne sont pas prises en compte, à confirmer par un nouveau vote lors d'une Assemblée Générale en septembre 2020.
- Démissionner de nos charges administratives si nos revendications ne sont pas prises en compte.
- Nous associer à l'arrêt des activités le 5 mars (« L'université et la recherche s'arrêtent »).
- Favoriser les actions permettant de donner de la visibilité à notre travail et notre mouvement, sur le modèle du « colloque sauvage » organisé par des personnels des universités Rennes 2 et Rennes 1.
- Nous engager à rendre visible, lors des événements scientifiques auxquels nous participons ou que nous organisons et par tous les moyens que nous jugeons pertinents, la situation dégradée de l'université française et nos revendications.
- Mandater un ou plusieurs membre(s) du CELLAM en délégation lors de la 2<sup>e</sup> Coordination des Facs et Labos en lutte (6-7 mars Paris).

### **Actions adoptées à l'unanimité des votants (49 votants)**